


Procedure file

Informations de base		
RSO - Décisions d'organisation interne	2011/2839(RSO)	Procédure terminée
Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales		
Sujet 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
14/12/2011	Résultat du vote au parlement		
14/12/2011	Décision du Parlement	T7-0571/2011	Résumé
14/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/2839(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 223
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0620/2011	07/12/2011	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0571/2011	14/12/2011	EP	Résumé

Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales

Le Parlement européen a décidé de modifier comme suit la composition numérique des délégations interparlementaires suivantes:

- délégation pour les relations avec la péninsule arabique: 18 membres;
- délégation pour les relations avec l'Inde: 28 membres;
- délégation pour les relations avec la péninsule coréenne: 17 membres;
- délégation pour les relations avec l'Afrique du Sud: 17 membres.